



Rétention d'un passeport et titre de séjour

Par **Alex63**, le **15/10/2013** à **13:37**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je viens par la présente, solliciter vos avis sur une situation inimaginable que je traverse actuellement.

Interpellé en novembre 2010, mon passeport en cours de validité jusqu'en 2015 et mon titre de séjour étudiant expiré, m'ont été confisqués par la police et ai été placé en centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot.

La Cour d'appel de Paris a ordonné ma libération après 5 jours de rétention. Le centre de rétention m'a alors délivré des récépissés comme justificatifs d'identité et m'a invité à me rapprocher de la préfecture pour la restitution de mes documents. J'ai saisi la préfecture concernée et le ministère de l'intérieur sans suite. J'ai alors sollicité l'intervention du Président de mon université auprès du ministère de l'intérieur.

Convoqué par la préfecture qui gérait mon dossier, elle m'a informé qu'elle n'a pas en sa possession mes documents et me renvoie vers la préfecture qui m'a arrêté. Ladite préfecture me donne la même réponse et j'ai joint le centre de rétention qui me confirme avoir remis mes documents à la préfecture du lieu d'arrestation. Un officier me conseille de prendre un avocat afin d'engager la responsabilité de l'Etat sur le préjudice occasionné. Est-ce que une bonne idée?

Je vous remercie d'avance pour vos précieux conseils.

Bien cordialement.